## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2014-246 portant création de l'unité mixte de service US 25 ;

Vu la décision n° 2019-107 portant renouvellement de l'unité mixte de service US 25 ;

Vu la décision n° 2024-3 portant renouvellement de l'unité mixte de service US 25 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et de l'Université Paris Cité, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche. Cette unité est référencée par le CNRS : 3612 ;

## **DECIDENT:**

Article 1 : L'unité de service US 25 intitulée « Plateformes mutualisées de l'Institut du

médicament- P-MIM » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 2: Madame Valérie BESSON est prolongée dans ses fonctions de directrice de

l'unité jusqu'au 31 décembre 2029.

**Article 3:** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

**Didier Samuel** 

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE	